



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Zettex Foam Cleaner

Numéro du produit -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant Mousse

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant Zettex Europe BV
Plaza 20, 4782 SK Moerdijk The
Netherlands
+31(0)888-938839
info@zettex.nl
www.zettex.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Zettex: +31(0)888-938839

Numéro d'appel d'urgence national France - Institut national de recherche et de sécurité (INRS) Tel: + 33 1 40 44 30 00
France - Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy Tel : + 33 3 83 22 50 50 - cap@chu-nancy.fr
Belgium - Tel: + 32 02 264 96 36

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

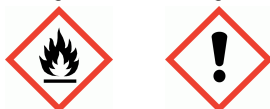
Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

Methyl Ethyl Ketone

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | | |
|---|----------------------|--|----------------|
| Methyl Ethyl Ketone Numéro CAS: 78-93-3 | Numéro CE: 201-159-0 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457290-43-0001 | 60-80% |
| Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 | | | |
| Petroleum gases, liquefied (Note K) Numéro CAS: 68476-85-7 | Numéro CE: 270-704-2 | | 20-40 % |
| Classification Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas (Liq.) - H280 | | | |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Indications sur les composants

Note K *: La classification comme cancérigène ou mutagène n'est pas nécessaire s'il peut être démontré que la substance contient moins de 0,1% p / p de 1,3-butadiène (EINECS n ° 203-450-8).

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------------|--|
| Information générale | Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |
| Inhalation | Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. |
| Ingestion | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. |
| Contact cutané | Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage. |
| Protection des secouristes | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique. |
| Ingestion | Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré. |
| Contact cutané | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Le produit est inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. |
|---------------------------------------|--|

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Evacuer la zone. Risque d'explosion. Prévoir une ventilation suffisante. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur.

Déversements mineurs: Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre.

Déversements importants: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Le produit est inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Garder sous clef. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

Shelf Life

18 mois

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Methyl Ethyl Ketone

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 600 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 900 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Methyl Ethyl Ketone (CAS: 78-93-3)

| | |
|-------------|---|
| DNEL | Consommateur - Homme, Cutanée; Long terme : 412 mg/kg |
| | Consommateur - Homme, Inhalatoire; Long terme : 106 mg/m ³ |
| | Consommateur - Homme, Orale; Long terme : 31 mg/kg |
| | Travailleurs - Homme, Cutanée; Long terme : 1161 mg/kg |
| | Travailleurs - Homme, Inhalatoire; Long terme : 600 mg/m ³ |
| PNEC | Population en général - eau douce; 55,8 mg/l |
| | Population en général - eau de mer; 55,8 mg/l |
| | Population en général - Sédiments (eau douce); 284,74 mg/kg |
| | Population en général - Sédiments (eau de mer); 287,7 mg/kg |
| | Population en général - Sol; 22,5 mg/kg |
| | Population en général - Station d'épuration des eaux usées; 709 mg/l |
| | Population en général - rejet intermittent; 55,8 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. En cas de risque d'inhalation, utiliser de préférence un appareil de protection respiratoire intégral.

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

| | |
|---|--|
| Protection des mains | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible. |
| Mesures d'hygiène | Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------|
| Aspect | Aérosol. |
| Couleur | Pas d'information disponible. |
| Odeur | Pas d'information disponible. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Pas d'information disponible. |
| Point d'éclair | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Densité relative | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité | Pas d'information disponible. |
| Propriétés explosives | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | No information available. |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Autres informations | Aucune information requise. |
|---------------------|-----------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|------------|--|
| Réactivité | Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails. |
|------------|--|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--------------------|---|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites. |
|--------------------|---|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--------------------------------------|---|
| Possibilité de réactions dangereuses | Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants. |
|--------------------------------------|---|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|---------------------|--|
| Conditions à éviter | Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
|---------------------|--|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|------------------------|---|
| Matières incompatibles | Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse. |
|------------------------|---|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|-------------------------------------|--|
| Produits de décomposition dangereux | Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. |
|-------------------------------------|--|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë - orale | |
| Indications (DL ₅₀ orale) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë - cutanée | |
| Indications (DL ₅₀ cutanée) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë - inhalation | |
| Indications (CL ₅₀ inhalation) | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles

Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.

Ingestion

Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.

Contact cutané

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Système nerveux central

Informations toxicologiques sur les composants

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Methyl Ethyl Ketone

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Organes cibles Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique. |
| Ingestion | Aucun symptôme particulier connu. |
| Contact cutané | L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| Contact oculaire | Irritant pour les yeux. |
| Organes cibles | Système nerveux central |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 1690 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 308 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL₅₀, 72 heure: 1972 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Demande biologique en oxygène > 50%

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Demande chimique en oxygène > 70%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: 0,29

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.

Constante de Henry 0,0000244 atm m³/mol @ 25°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

Methyl Ethyl Ketone

Autres effets néfastes Aucun connu.

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Information générale | Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. |
| Méthodes de traitement des déchets | Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

14.1. Numéro ONU

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1950 |
| N° ONU (IMDG) | 1950 |
| N° ONU (ICAO) | 1950 |
| N° ONU (ADN) | 1950 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|----------------------------|----------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (IMDG) | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ICAO) | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ADN) | AEROSOLS |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------------------|-----|
| Classe ADR/RID | 2.1 |
| Code de classement ADR/RID | 5F |
| Étiquette ADR/RID | 2.1 |
| Classe IMDG | 2.1 |
| Classe/division ICAO | 2.1 |
| Classe ADN | 2.1 |

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) None

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

Groupe d'emballage (ADN) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales Commission Regulation (EU) 2015/830 of 28 May 2015 amending Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council on the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH)
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Zettex Foam Cleaner

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|--|
| Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité | <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses. IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. CAS: Chemical Abstracts Service. ETA: Estimation de la toxicité aiguë CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> |
| Sigles et abréviations utilisés dans la classification | <p>Aerosol = Aérosol Eye Irrit. = Irritation oculaire STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p> |
| Références littéraires clés et sources de données | <p>Informations et documents obtenus de la société propriétaire du produit. Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/</p> |
| Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 | <p>Aerosol 1 - H222, H229: : Jugement d'expert. Eye Irrit. 2 - H319: Méthode par le calcul. STOT SE 3 - H336: Méthode par le calcul.</p> |
| Conseils de formation | <p>Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.</p> |
| Commentaires sur la révision | <p>C'est la première version.</p> |
| Publié par | |
| Note à l'organisateur | <p>Les informations du certificat sont utilisées exclusivement pour cette FDS. Aucune modification ne peut être apportée à cette FDS sans la connaissance et l'approbation du titulaire du certificat ou les informations du certificat ne peuvent pas être utilisées pour une autre FDS. Dans le cas contraire, le certificat n'assumera aucune responsabilité pour le SDS propriétaire.</p> |
| Date de révision | 11/02/2021 |
| Révision | 1.0 |
| Remplace la date | 11/02/2021 |
| Numéro de FDS | 9029 |
| Mentions de danger dans leur intégralité | <p>H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> |